



Règlement du Conseil de la Ville  
de Richmond

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**  
**VILLE DE RICHMOND**

L'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond a eu lieu dans la Salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le lundi 5 décembre 2022 à 19 h, sous la présidence du maire, Bertrand Ménard, à laquelle participent également le maire suppléant, André Bussière, la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Guy Boutin, Clifford Lancaster, Charles Mallette et Gérard Tremblay. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, ainsi que le directeur général adjoint, Louis-Philippe Caron, sont également présents.

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 314**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108**  
**POUR PERMETTRE L'USAGE « INDUSTRIES LOURDES » DANS LA ZONE C-7**

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de motion du présent règlement a été préalablement par le conseiller Bussière lors de la séance du 5 décembre 2022.

**POUR CE MOTIF**, le conseil décrète ce qui suit:

- 1) Il est ajouté un « x<sup>37</sup> » à l'usage « industries lourdes » pour la zone C-7 dans la grille des spécifications des usages permis par zone.
- 2) Il est ajouté la note de fin portant le numéro 37 se lisant comme suit :  

« Un seul usage permis dans la zone et il est considéré comme un usage conditionnel soumis au règlement des usages conditionnels. »
- 3) Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À RICHMOND (QUÉBEC)** Ce 5 décembre 2022.

**MAIRE**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET  
GREFFIER-TRÉSORIER**

Je, Rémi-Mario Mayette, directeur général et greffier-trésorier de la Ville de Richmond, certifie, par la présente, que le présent règlement est une vraie copie de l'original passé à la date ci-haut mentionnée. L'original étant gardé au Bureau de la Ville.

Rémi-Mario Mayette, OMA  
directeur général et  
greffier-trésorier